

PROGRAMME
DES
COURS
DE
L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LE
SEMESTRE D'HIVER 1903-1904



GENÈVE
IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DES VOIRONS, 10

1903

Le semestre d'hiver s'ouvrira le 15 Octobre 1903.

Les cours commenceront le 26 Octobre et se termineront le 22 Mars.

La première dizaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1903-1904 est composé de :

MM. Adolphe D'ESPINE, *Recteur*,
Alfred GAUTIER, *Vice-Recteur*,
Charles SEITZ, *Secrétaire*,

et de

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences,
Francis DE CRUE, Doyen de la Faculté des Lettres,
Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit,
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie,
Auguste ETERNOD, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

HIVER 1903-1904

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le Professeur R. CHODAT, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

M. C. CAILLER, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 heures.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 >
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i>	2 >
M. H. FEHR, prof. ord.	
<i>Algèbre.</i>	2 heures.
<i>Géométrie analytique.</i>	2 >
<i>Courbes planes.</i>	1 >
<i>Séminaire de Géométrie supérieure.</i>	1 >
MM. CAILLER et FEHR.	
<i>Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.</i>	2 heures.
> <i>de Mécanique.</i>	2 >
> <i>d'Algèbre et de Géométrie.</i>	2 >
M. R. GAUTIER, prof. ord.	
<i>Astronomie générale.</i>	2 heures.
<i>Météorologie.</i>	2 >

M. C.-E. GUYE, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i>	
— Tous les jours.	
M. A. RILLIET, prof. extr.	
<i>Etude des gaz. — Ondulations électriques et leurs applications.</i>	1 heure.
M. C. GRÈBE, prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie théorique générale. — Mécanique chimique. — Stoechiométrie.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Visites d'usines.</i>	
M. Amé PICTET, prof. ord.	
<i>Chimie des composés aromatiques.</i>	2 heures.
<i>Chimie pharmaceutique et toxicologique.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique. — Tous les jours. S'adresser au professeur.</i>	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et pétrographie.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire pratique de minéralogie.</i>	2 »
<i>Analyse technique minérale.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique. — Tous les jours. S'adresser au professeur.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. S'adresser au professeur.</i>	

M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Tous les jours.</i>	
M. L. CHAVANNE, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	3 heures.
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	2 »
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse alimentaire.</i>	
M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale.</i>	1 heure.
M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique. — (Anatomie et physiologie. — Systématique des Cryptogames.)</i>	5 heures.
<i>Formations végétales.</i>	1 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.</i>	
<i>Exercices de Botanique appliquée à l'industrie. — Deux jours par semaine.</i>	
M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Géologie.</i>	4 heures.
<i>Répétitoire de géologie.</i>	1 »
<i>Laboratoire de géologie. — Tous les matins.</i>	
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Psychologie expérimentale.</i>	2 heures.
<i>Conférence. — Répétitoire de psychologie expérimentale.</i>	1 »
<i>Travaux spéciaux dans le laboratoire de psychologie. — S'adresser au professeur ou à l'assistant.</i>	

M. L. MASSOL, prof. extr.	
<i>Bactériologie.</i>	1 heure.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. E. ACKERMANN, D ^r ès sc.	
<i>Analyses des substances alimentaires avec commentaire sur le « Manuel suisse des denrées alimentaires ».</i>	1 heure.
M. J. BRIQUET, D ^r ès sc.	
<i>Paléontologie végétale.</i>	1 heure.
M. Jean BIELECKI, D ^r ès sc.	
<i>Technologie des produits du goudron de houille.</i>	1 heure.
M. J. MICHELI, D ^r phil.	
<i>Polarisation de la lumière.</i>	1 heure.
M. Edouard CLAPARÈDE, D ^r méd.	
<i>Psychophysiologie de l'enfant et ses applications à la pédagogie; la pédagogie nouvelle.</i>	1 heure.
<i>Analyses et compte-rendus de travaux de psychologie expérimentale.</i>	1 >
M. E. STEINMANN, D ^r ès sc.	
<i>Courants alternatifs. Théorie, production et utilisation.</i>	1 heure.
M. J. GRINTZESCO, D ^r ès sc.	
<i>Algues vertes.</i>	1 heure.
M. Alf. LENDNER, D ^r ès sc.	
<i>Microscopie appliquée à l'étude des substances textiles et alimentaires.</i>	1 heure.
M. P. CRÉPIEUX, D ^r ès sc.	
<i>Les méthodes de synthèse en chimie organique.</i>	1 heure.

M. F. CONSONNO, D ^r ès sc.	
<i>Série grasse.</i>	1 heure.
M. L. DEMOLIS, D ^r ès sc.	
<i>Repétitoire de chimie physique.</i>	1 heure.
M. St. BOGDAN, D ^r ès sc.	
<i>Constantes physico-chimiques (suite).</i>	1 heure.
<i>Repétitoire de chimie technique.</i>	1 >
M. E. JOUKOWSKI, D ^r ès sc.	
<i>Métallurgie.</i>	2 heures
M. A. ROTSCHY, D ^r ès sc.	
<i>Analyse des urines et du suc gastrique.</i>	1 heure.
M. J. LYON, D ^r ès sc.	
<i>Théorie des déterminants.</i>	1 heure.
M. D. MIRIMANOFF, D ^r ès sc.	
<i>Equations de la Physique mathématique.</i>	2 heures.
M. G. DARIER, D ^r ès sc.	
<i>Matières colorantes et leurs applications.</i>	2 heures.
M ^{lle} I. GOLDBERG, D ^r ès sc.	
<i>Repétitoire de chimie.</i>	1 heure.
M ^{lle} M. STEFANOWSKA, D ^r ès sc.	
<i>Physiologie générale.</i>	1 heure.
M. Ch. WEIZMANN, D ^r phil.	
<i>Chapitres choisis de chimie organique.</i>	2 heures.
M. J. CARL, D ^r phil.	
<i>Le Darwinisme, Origine et extinction des espèces.</i>	1 heure.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du
Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du
Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le
prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*,
moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Bri-
quet.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*,
moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

CONDITIONS D'ADMISSION ¹

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Fa-
culté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de
l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, jus-
tifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis
de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre
soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-
huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de
grade.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des
Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces
laboratoires.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et
Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les
Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents
à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes
dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

PLAN D'ÉTUDES ¹

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans
leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur
donner des indications générales quant au choix et à la répar-
tition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs
de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des
élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des
études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Méde-
cine ; pour ceux de la Pharmacie, le programme spécial.

Les cours de complément de physique sont plus spécialement
destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathémati-
ques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au
diplôme de chimiste.

¹ Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le
règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre
semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis
sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui
veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre
pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

1^{er} SEMESTRE (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Labo-
ratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique.

2^{me} SEMESTRE (été) : Chimie générale. Botanique. — *Labora-
toires :* Chimie analytique. Excursions botaniques.

3^{me} SEMESTRE (hiver) : Chimie pharmaceutique et toxicologique.
Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Labora-
toires :* Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} SEMESTRE (été) : Pharmacie. Botanique pharmaceutique.
Physique. — *Laboratoires :* Pharmacie. Microscopie pharmaceu-
tique. Excursions botaniques.

N. B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, confor-
mément au dernier règlement du 19 mars 1888. ¹

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le professeur FRANCIS DE CRUE, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Brutus</i> .	4 heures.
Juvénal : <i>Satires</i> .	
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Lucrèce et Catulle.	2 >
<i>Histoire des religions.</i> — Les religions de l'Inde.	2 >

M. Jules NICOLE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Hérodote, livre II. — Euripide, <i>Ion</i> .	4 heures.
<i>Histoire littéraire.</i> — L'épopée, l'épigramme et la poésie lyrique depuis l'époque homérique jusqu'à l'époque Alexandrine. — <i>Exercices philologiques</i> .	2 >
<i>Paléographie grecque.</i> — Principes généraux. Déchiffrement de textes. Papyrologie.	1 >

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

<i>Histoire de la littérature française.</i> — L'œuvre et la vie de Jean-Jacques Rousseau.	3 heures.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 >
<i>Explication des auteurs de la licence.</i>	1 >
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin.)	

M. Eugène RITTER, prof. ord.

<i>Histoire de la langue française.</i> — Le Moyen âge et la Renaissance.	1 heure.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 >

Conférence. — Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française moderne. 1 heure.

M. Ernest MURET, prof. ord.

<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Introduction ; les voyelles.	3 heures.
<i>Littérature française du moyen âge.</i> — L'épopée et le roman.	1 >
<i>Conférence.</i> — Explication des <i>Trionfi</i> de Pétrarque (édit. Appel, Halle, 1902).	2 >

M. Emile REDARD, prof. ord.

<i>Histoire littéraire.</i> — Poètes et romanciers en Angleterre et en Allemagne depuis Shelley et Heine jusque vers le milieu du XIX ^e siècle.	2 heures.
<i>Conférences.</i> — <i>Interprétation et commentaire d'auteurs anglais : Shakespeare, The life and death of King Richard III, a tragedy.</i> — Shelley, <i>The sensitive plant, a poem.</i>	1 >
— <i>Interprétation et commentaire d'auteurs allemands : Grillparzer, König Ottokars Glück und Ende, ein Trauerspiel.</i> — H. Heine, <i>Buch der Lieder</i> (fragments).	1 >

M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.

<i>Philologie.</i> — Philologie orientale au XVI ^e siècle.	2 heures.
<i>Linguistique.</i> — Phonologie. — Morphologie. — Origine du langage. — Racines. — Thèmes. — Flexions. — Particules.	2 >

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.

<i>Sanscrit.</i>	2 heures.
<i>Gothique et moyen haut-allemand.</i>	2 >
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin.)	

M. Edouard MONTET, prof. ord.

Langue et littérature arabes. (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie.)

M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.

Histoire de la philosophie. — Philosophie du moyen âge et Philosophie française jusqu'à nos jours. 4 heures.

Philosophie de la Religion. 2 »

M. Adrien NAVILLE, prof. ord.

Théorie de la science. — Logique. 3 heures.

M. Paul DUPROIX, prof. ord.

Science de l'Education. — Les principaux systèmes modernes. 2 heures.

— L'Education et l'enseignement chez les Anglo-Saxons et dans les pays de langue française. Œuvres d'éducation sociale. 1 »

— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement. 1 »

Conférence. — Questions actuelles. 1 »

Littérature française. — La littérature au XIX^e siècle.

Les principaux romanciers. 2 »

M. Francis DE CRUE, prof. ord.

Histoire du moyen âge et des temps modernes. — La question d'Orient au moyen âge et dans les temps modernes. 2 heures.

Institutions. — Les origines du régime féodal. 1 »

Conférence. — Mémoires de Saint-Simon (la succession d'Espagne). 1 »

Exercices de paléographie et de diplomatique du moyen âge. 1 »

M. Charles SEITZ, prof. ord.

Histoire ancienne. — L'Empire romain pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. 2 heures.

Conférence d'histoire ancienne. — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine. 1 »

Histoire contemporaine. — Histoire générale de l'Europe depuis la chute de Napoléon I^{er} jusqu'aux Révolutions de 1848. 2 »

Conférence d'histoire contemporaine. — Étude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine. 1 »

Séminaire. — Voir plus loin.

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

Histoire nationale. — Histoire de Genève, de l'Escalade à la chute de l'ancien régime. 2 heures.

Conférence. — Travaux de séminaire. 2 »

Droit constitutionnel comparé. — (Voir le programme de la Faculté de Droit.)

M. Edouard NAVILLE, prof. extr.

Archéologie grecque depuis le commencement du V^e siècle (projections lumineuses). 2 heures.

Archéologie romaine et étrusque. 1 »

Egyptologie. — Histoire d'Égypte depuis les origines. 1 »

M. William ROSIER, prof. ord.

Géographie historique, politique et économique. — L'Europe politique. Populations; leur répartition géographique; races, peuples, nationalités. 2 heures.

— Géographie économique de la France. 1 »

Conférence de géographie. — Explication et critique d'ouvrages relatifs à la géographie politique de l'Europe. — De la méthode en géographie. 1 »

M. Louis WUARIN, prof. ord.

<i>Systèmes politiques.</i> — Le mouvement des idées depuis la Révolution française. Les vieilles civilisations, étrangères à l'esprit moderne.	2 heures.
<i>Sociologie théorique.</i> — Les précurseurs de la sociologie. Ses principales écoles.	2 >
<i>Sociologie appliquée, soit économie sociale.</i> — Le mouvement coopératif sous ses divers aspects. Les grandes croisades du bien public. Le féminisme.	2 >
<i>Conférences.</i>	2 >

M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.

Philosophie du droit (voir le programme de la Faculté de Droit).

M. X, prof. ord.

Législation civile comparée (voir le programme de la Faculté de Droit).

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.

<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation.	2 heures.
<i>Cours spécial.</i> — La loi de la valeur. Théorie et applications.	2 >
<i>Conférences économiques.</i>	2 >

M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.

<i>Histoire économique.</i> — Le XIX ^e siècle (questions choisies).	3 heures.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 >

M. Léon WINIARSKI, prof. extraord.

<i>Éléments de finances.</i>	1 heure.
<i>Finances privées.</i>	1 >
<i>Conférence de finances.</i>	1 >
<i>Economie pure.</i>	1 >

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Ch. BALLY, D^r phil.

<i>Linguistique.</i> — Grammaire comparée du grec et du latin.	2 heures.
<i>Séminaire.</i> Voir plus loin.	

M. Pierre BOVET, D^r ès lettres.

<i>Histoire de la philosophie grecque.</i> — Platon et l'histoire de sa pensée.	1 heure.
<i>Conférence.</i> — Interprétation de <i>Théétète</i> de Platon.	1 >

M. Arthur DE CLAPARÈDE, D^r en droit.

<i>Géographie politique, économique et sociale.</i> — Du rôle de la colonisation au point de vue économique et social à l'époque contemporaine. — Puissances coloniales et régimes coloniaux. — Possessions, colonies, protectorats. — Etude de quelques colonisations en particulier.	2 heures.
--	-----------

M. X. S. COMBOTHECRA, D^r en droit.

Éléments de droit (voir le programme de la Faculté de Droit).

M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Iliade</i> .	1 heure.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Ciceron <i>De officiis</i> .	1 >

M. W.-M. KOZLOWSKI.

<i>Principes philosophiques des sciences naturelles.</i>	2 heures.
<i>La philosophie contemporaine (doctrines et écoles).</i>	1 >

M. Conrad DE MANDACH.

<i>Histoire de la sculpture et de la peinture italiennes à l'époque de la Renaissance.</i>	2 heures.
<i>Travaux pratiques.</i>	2 >

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.

<i>Études de folklore. — Pierres, plantes et animaux.</i>	1 heure.
<i>Séminaire. — Voir plus loin.</i>	

M^{me} D. PASMNIK, D^r phil.

<i>Economie pure.</i>	1 heure.
<i>Syndicats industriels.</i>	1 >

M. F.-F. ROGET.

<i>Littérature anglaise. — La dramaturgie de Shakespeare. Méthode et procédés du théâtre dit d'Elisabeth.</i>	2 heures.
---	-----------

M. A. SCHNÉEGANS.

<i>Diction française. — Lecture expressive. Prononciation. Correction des accents étrangers. Interprétation d'auteurs français par le professeur.</i>	1 heure.
---	----------

M. Albert SÉCHEHAYE, D^r phil.

<i>Le Français au XVI^e siècle. — 1^o Introduction générale. — 2^o Lecture de textes prescrits pour la licence.</i>	2 heures.
---	-----------

M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.

<i>Histoire de l'Art. — L'École vénitienne depuis Titien et son rayonnement.</i>	2 heures.
<i>Conférence d'histoire de l'art. — Travaux écrits ou oraux de critique.</i>	1 >

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Conférences spéciales.

M. Eugène RITTER, prof.

<i>Étude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française modernes. — Recherches sur les œuvres de Voltaire et de Rousseau, et spécialement sur leur correspondance; et sur la correspondance de M^{me} de Staël et de George Sand.</i>	1 heure.
--	----------

M. Bernard BOUVIER, prof.

<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 heure.
<i>Exposés et discussions littéraires.</i>	1 >

M. Charles SEITZ, prof.

<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVII^e siècle.</i>	1 heure.
---	----------

M. F. DE SAUSSURE, prof.

<i>Phonologie. — La versification française; étude de ses lois, du XVI^e siècle à nos jours.</i>	1 heure.
--	----------

M. Louis ZBINDEN, privat-docent.

<i>Méthodologie du français. — I. Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i>	1 heure.
<i>— II. Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire.</i>	2 >

M. Ch. BALLY, D^r phil., privat-docent.

Stylistique (fondée sur la lecture d'auteurs français). 1 heure.
— (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands). 1 »

M. Alfred DUFOUR.

Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais). 1 heure.

M. Henri MERCIER, privat-docent.

Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes. 1 heure.

Exercices écrits de langue et de style. 1 »

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

Prononciation et diction. 2 heures.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familier de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 27 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Étude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française modernes ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

SÉMINAIRE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences Économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, économie sociale et sociologie, science des finances, statistique, histoire économique, géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc.;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

COURS DE VACANCES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1903, du 16 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine. — Des groupes de conversation et de correction de travaux écrits se réunissent deux fois par semaine. Des cours spéciaux sont en outre offerts aux participants. Voir le programme détaillé.

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.

Philosophie du droit. 2 heures.
Histoire et institutions du droit romain. 5 »

M. X.

Introduction au droit civil. 4 heures.
Législation civile comparée. 2 »

(Le détail de l'enseignement ne pourra être donné que plus tard.)

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.

Cours général d'économie politique. — La production et la circulation. 2 heures.

Cours spécial. — La loi de la valeur. Théorie et applications. 2 »

Conférence. 1 »

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

Droit constitutionnel comparé. — Constitutions des démocraties étrangères (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, France, Australie). 2 heures.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

Pandectes. — Partie générale. 3 heures.

Système du droit privé romain. — I. Personnes, famille, obligations. 3 »

<i>Lecture du Corpus juris</i> , pour commençants, avec une introduction sur la compilation de Justinien et sa littérature.	1 heure.
<i>Séminaire de droit romain</i> . — Textes sur l'erreur et la condition (2 heures tous les 15 jours).	1 >
<i>Conférence de Pandectes</i> , avec travaux écrits. — Partie générale.	1 >
<i>Code civil allemand</i> . — Partie générale. (Livre I et loi d'introduction.)	3 >

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.

<i>Droit international privé</i> . — Théories générales. Conflits des lois civiles, commerciales et de procédure. Conflits des lois pénales.	3 heures.
--	-----------

M. Alfred MARTIN, prof. ord.

<i>Code civil français</i> (Livre II). — Distinction des biens. Propriété, usufruit, servitudes. (Livre III). — Successions. Donations entre vifs et testaments. (Références à l'avant-projet du Code civil suisse.)	5 heures.
<i>Droit privé fédéral</i> . — Etude de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.	2 >

M. Alfred GAUTIER, prof. ord.

<i>Droit pénal</i> . — Introduction philosophique et historique. — 1° Nature et limites du droit de punir. Les théories pénales. — 2° Histoire du droit pénal. 1 ^{re} partie. Partie générale : 1° La loi pénale, sa nature, ses espèces. Cercle d'action dans le temps et dans l'espace. — 2° L'infraction. Ses éléments, ses espèces, ses degrés. — 3° Le délinquant. L'imputabilité; les causes qui la suppriment ou la restreignent. La culpabilité, les causes qui la suppriment, l'atténuent ou l'augmentent. Pluralité	
--	--

d'agents (participation). — 4° La peine. Ses formes diverses. Causes qui la font cesser.	5 heures.
--	-----------

M. Louis REHFOUS, prof. ord.

<i>Droit commercial</i> . — Les sociétés (société en nom collectif, en commandite. Sociétés par actions. Associations).	2 heures.
Les chemins de fer.	1 >
<i>Code civil allemand</i> . — Droit de famille (livre IV).	2 >

M. L^s MÉGEVAND, prof. ord.

<i>Médecine légale</i> .	1 heure.
--------------------------	----------

M. Jules ROGUIN, prof. extr.

<i>Droit public fédéral</i> .	3 heures.
-------------------------------	-----------

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D^r Hugo DE CLAPARÈDE.

<i>Code civil allemand</i> . — II. Obligations (R. der Schuldverhältnisse).	5 heures.
<i>Droit germanique</i> . — Principes du droit privé allemand (Grundzüge des deutschen Privatrechts).	4 >
<i>Conférence sur les sources du droit germanique</i> . (Interpretationsübungen von Rechtsquellen und Urkunden der Rechtsgeschichte und des Privatrechts.)	2 >

M. le D^r MEUMANN, Gerichtsassessor.

<i>Code civil allemand.</i> — Livre III. Droit des choses. (Buch III. Sachenrecht).	4 heures.
Livre V. Successions (Buch V. Erbrecht).	2 »
<i>Système du droit privé romain.</i> II. Droits réels et successions.	3 »

M. le D^r COMBOTHEGRA.

<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 heures.
--	-----------

M. le D^r SPIRA.

<i>Droit pénal allemand.</i> Deutsches Strafrecht.	4 heures.
--	-----------

M. G. ODIER, D^r en droit.

<i>Droit cantonal et fédéral.</i> — Sphères respectives d'application.	1 heure.
--	----------

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne (semestre d'été). — Introduction au droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉE

Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Médecine légale.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit international public. — Droit public. — Droit civil. — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Droit romain (Pandectes). — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

TROISIÈME ANNÉE

Droit international privé.

Programme d'études pour les étudiants allemands

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit.

Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les six heures). — Exégèse du corpus juris (exercices avec travaux écrits en allemand). — Conversatorium (en allemand).

Droit germanique (principes du droit privé).

Code allemand : les cinq parties. — Exercices de code allemand, avec travaux écrits (en allemand).

Droit pénal allemand. Droit international privé.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Edouard MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.

Théologie historique. — Histoire du Christianisme et de l'Église pendant les trois premiers siècles. 4 heures.

M. Edouard MONTET, prof. ord.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Esaïe. 2 heures.

Théologie de l'Ancien Testament. — Histoire de la religion d'Israël. 2 >

Hébreu. — Grammaire. — Interprétation philologique du livre de l'Exode. 2 >

Séminaire d'hébreu. 2 >

Histoire du peuple d'Israël. 1 >

Lectures théologiques en langue allemande. — Division supérieure : Delitsch, Babel und Bibel. — Har-
nack, Das Wesen des Christentums. 2 >

Division inférieure. 2 >

Langue arabe. — Division supérieure : Syntaxe. In-
terprétation du Coran. 1 >

Division inférieure : Éléments de la grammaire. 1 >

Séminaire d'arabe. 2 >

Histoire de la littérature arabe. — La période clas-
sique (750-1000). 2 >

M. Ernest MARTIN, prof. ord.

Théologie du Nouveau Testament. 4 heures.

Lecture cursive du Nouveau Testament. — Les Épi-
tres catholiques. 1 >

Encyclopédie théologique. 1 >

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.

Histoire des Dogmes. — Première période. 2 heures.

Psychologie religieuse. 2 >

M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.

Morale chrétienne. — Relations de l'homme avec lui-
même, avec le Christ, avec le Royaume de Dieu. 3 heures.

Diction. 1 >

M. Marc DORET, prof. ord.

Histoire générale des Missions évangéliques. 1 heure.

Exercices homilétiques. 1 >

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.

*Interprétation philologique de l'Évangile selon Saint-
Matthieu et de l'Apocalypse.*

Patrologie grecque. — Lecture de textes choisis. 2 heures.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

Patristique latine. — Interprétation de textes
choisis. 1 heure.

M. Henri ROEHRICH, pasteur.

Musique religieuse. 1 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES ¹

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théorie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Auguste ETERNOD, doyen.

M. le D^r S. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie humaine. — Les organes des sens. Splanchnologie. Appareils de la locomotion, de la respiration. Appareil urinaire. Les organes génitaux. 6 heures.

Conférences pratiques d'anatomie humaine. 6 >

Exercices pratiques de dissection. — Tous les jours.

M. le D^r A. ETERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie. 3 heures.

Embryologie. — 2^{me} partie. 3 >

Stomatologie normale et pathologique. — 1^{re} partie :
Partie normale. 2 >

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.

M. le D^r J.-L. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Physiologie de la nutrition. 6 heures.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. le D^r F.-W. ZAHN, prof. ord.

Pathologie générale. 5 heures.

Autopsies et conférences d'anatomie pathologique. 6 >

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. le D ^r L. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. 1/2
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.	
<i>Exercices pratiques :</i> Auscultation et examen des malades (avec le concours des médecins adjoints).	2 heures.
<i>Examens de laboratoire appliqués à la clinique</i> (pour élèves avancés) avec le concours du chef de clinique.	2 heures.
M. le D ^r G. JULLIARD, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. 1/2
M. le D ^r Aug. JENTZER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 heures.
<i>Cours théorique d'accouchement.</i>	2 >
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 >
<i>Policlinique gynécologique.</i>	2 >
M. le D ^r A. D'ESPIÈRE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies du système digestif. Maladies du foie, des reins et du cœur.	
	3 heures.
M. le D ^r J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Pathologie chirurgicale générale.</i> — Maladies chirurgicales des os, des articulations, des muscles et des vaisseaux.	
	3 heures.
<i>Pathologie chirurgicale spéciale.</i> — Maladies chirurgicales des organes génito-urinaires de l'homme.	
	2 >
M. le D ^r A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Antiseptiques. — Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. — Diurétiques. Emménagogues.	
	4 heures.

<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 heures.
M. le D ^r H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Hygiène.</i> — Hygiène publique et privée.	2 heures.
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 >
<i>Laboratoire de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i> — Tous les jours.	
<i>Recherches spéciales d'hygiène.</i> — Tous les jours.	
M. le D ^r L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale du code pénal et du code civil</i>	2 heures.
<i>Travaux pratiques de médecine légale et autopsies médico-légales</i> par les élèves selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	
	2 >
<i>Recherches spéciales de médecine légale.</i> — Tous les jours.	
M. le D ^r R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours clinique et théorique.	2 heures.
M. le D ^r Auguste REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 heures.
M. le D ^r H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique de syphiligraphie et de dermatologie.</i>	
	3 heures.
M. le D ^r G. HALTENHOFF, prof. ord.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie.</i>	1 >

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D ^r H. AUDEOUD.	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 heure.
M. le D ^r Fr. BATTELLI.	
<i>Physiologie de la nutrition intime.</i>	1 heure.
MM. les D ^{rs} BÉTRIX et O. BEUTTNER.	
<i>Répétitoire de gynécologie avec démonstrations diverses.</i>	1 heure.
M. le D ^r BOURCART.	
<i>La cavité abdominale et le massage.</i>	1 heure.
M. le D ^r BOURDILLON.	
<i>Diagnostic des maladies de l'enfance.</i>	1 heure.
M. le D ^r BUSCARLET.	
<i>Chirurgie d'urgence.</i>	1 heure.
M. le D ^r COLLOMB.	
<i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique oculaire.</i>	1 heure.
M. le D ^r DuBOIS.	
<i>Introduction à l'étude des maladies cutanées.</i>	1 heure.
M. le D ^r D. GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 heures.
M. le D ^r GROUNAUER.	
<i>Leçons de chirurgie orthopédique avec démonstrations cliniques.</i>	1 heure.
M. le D ^r GUDER.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	2 heures.

M. le D ^r HUGUENIN.	
<i>Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme avec démonstrations de préparations microscopiques.</i>	1 heure.
M. le D ^r JAUNIN.	
<i>Rhino-laryngologie et otologie pratiques.</i>	2 heures.
M. le D ^r Ch. JULLIARD.	
<i>Cours de bandages et appareils.</i>	1 heure.
M. le D ^r KENIG.	
<i>Cours de gynécologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r KUMMER.	
<i>Cours de diagnostic chirurgical.</i>	2 heures.
M. le D ^r LADAME.	
<i>Anatomie fine des centres nerveux avec applications à la pathologie cérébro-spinale et mentale.</i>	2 heures.
M. le D ^r Ed. MARTIN.	
<i>Maladies des enfants.</i>	1 h. 1/2
M. le D ^r PASMANIK.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	1 heure.
M. le D ^r RADIKE.	
<i>Mécanothérapie.</i>	1 heure.
M. le D ^r DE SEIGNEUX.	
<i>Répétitoire de gynécologie.</i>	1 heure.
M. le D ^r WYSS.	
<i>Cours de polyclinique oto-rhino-laryngologique (y compris le traitement des troubles de la parole).</i>	2 heures.

A) CONDITIONS D'ADMISSION A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs* et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

B) CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901*; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit adressée au doyen; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le professeur Jentzer, président local, Maternité, à 10 heures du matin.

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES ¹

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES

PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique; de chimie; de botanique; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.

6° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N.B. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

GENÈVE, le 4 Juillet 1903.

Le Conseiller d'État
chargé du Département de l'Instruction publique :

D^r VINCENT.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899

Des étudiants et des auditeurs

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants*, doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

Dispositions financières

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque trimestre, seront soumis à une taxe de 5 fr.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.¹

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier 50 francs ;
- Pour le grade de licencié 100 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;
- Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;
- Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

¹ La demande doit être présentée dans les 15 jours qui suivent l'ouverture des cours.

2° Licencié ès lettres, ès sciences sociales, ès sciences politiques ; en droit ; en théologie ; diplôme de chimiste, diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences, en droit, en théologie, en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat, sauf celui de médecine, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens de doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Pour l'inscription aux examens en médecine, voir page 34.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au *Bureau du Secrétaire-caissier de l'Université*.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la Chimie.
 2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
 4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
 5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
 6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
 7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
 8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
 10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
 12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
 13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
 14. — MULLER (1896), pour le laboratoire de botanique systématique.
 15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
 16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
-

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1903, 1904 et 1905

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier)

L'Université décernera, en Janvier 1905, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur *L'amour propre. Sa définition; son rôle moral et social.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1904.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert)

L'Université décernera, en Janvier 1904, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur *Un philosophe du XIX^e siècle.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1903.

Prix d'histoire (dit Prix Ador)

L'Université décernera, en Janvier 1904, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur *L'Histoire diplomatique de l'Escalade*, d'après les documents publiés jusqu'à la fin de 1902.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1903.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède

L'Université décernera, en Janvier 1904, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1903.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois ;

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1904, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} Octobre 1903.

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1905, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} Octobre 1904.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de Juin 1899).

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de Littérature française

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1904, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} Novembre 1903.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} Novembre 1904.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1904.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir, les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert

La Faculté de Droit décernera, en Janvier 1904, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse ou de droit international concernant directement la Suisse. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} Octobre 1903.

Prix Bellot

La Faculté de Droit décernera, en Janvier 1904, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} Novembre 1903.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix fondés par M. Arthur Chenevière

Prix Chenevière

La Faculté décernera, en Janvier 1904, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les rapports de la religion et de la morale dans l'enseignement et la personne de Jésus.

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 Octobre 1903.

Prix Munier

La Faculté décernera, en Janvier 1905, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le Sionnisme et les aspirations actuelles des Israélites.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 Octobre 1904.

Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera, en Janvier 1904, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

CONCOURS ENTRE LES ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Questions au choix pour l'année 1903-1904 :

A. *Le Royaume de Dieu d'après les Synoptiques.*

B. *L'activité sociale du Catholicisme de langue française dans le temps présent.*

La Compagnie des Pasteurs, avec l'aide de donateurs, affecte à ce concours une somme de 400 francs.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 Avril 1904.

Le ou les prix seront décernés, s'il y a lieu, en Juin 1904.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Prix de *douze cents francs*. — Le prochain concours sera annoncé ultérieurement.

Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1904, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1903.

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1905, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1904.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalau-

réat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

Adolphe D'ESPINE, recteur.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ETUDIANTS

Extrait de la loi du 1^{er} Mars 1876

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1^{er} Janvier 1901)

MM. VINCENT, Alfred, conseiller d'Etat, *président.*

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire.*

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier.*

GUYE, Ph.-A., prof.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctents

PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.
 Bedot, Maurice, rue Eynard, 8.
 Borgeaud, Charles, campagne Humbert, Onex.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Cailler, Charles, rue de l'École-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 Fehr, Henri, rue Gevray, 19.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Cologny.
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.
 Guye, Eugène, route de Chêne, 83.
 Haltenhoff, Georges, Molard, 8.
 Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Martin, Alfred, Fusterie, 11.
 Martin, Ernest, Grand'Rue, 39.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.
 Montet, Edouard, villa les Grottes, 59.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.
 Oltramare, Gabriel, quai des Eaux-Vives, 36.

- MM. Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Pietet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, quai Pierre-Fatio, 4.
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, Petit-Lancy.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.
 Seitz, Charles, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.
 Soret, Charles, rue Beauregard, 8.
 Strömlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.
 Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 4.
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Winiarski, Léon, Roseraie, 16.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.
 Zahn, Frédéric-Guillaume, boulevard du Pont-d'Arve, 22.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Ackermann, Edwin, rue de Carouge, 17.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 21.
 Babel, Alexis, Terrassière, 58.
 Bally, Charles, rue Pradier, 11.
 Batelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
 Béatrix, Albert, place du Port, 1.
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
 Bielecki, Jan, rue Barthélemy-Menn, 22.
 Bogdan, Stefan, avenue du Mail, 18.
 Bourcart, Maurice, rue de la Tour-de-Île, 4.
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
 Bovet, Pierre, Genève.
 Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
 Carl, J., rue de l'Université, 5.
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, cours des Bastions, 6.
 Claparède, de, Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.
 Collomb, Auguste, Prieuré, 24.
 Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Crépieux, Pierre, rue du Centre, 6.
 Demolis, Louis, Corraterie, 21.
 Darier, Georges, St-Antoine, 22.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 2.
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy.
 Goldberg, Irma, rue de la Synagogue, 35.

- MM. Gourfein, David, quai du Montblanc, 10.
 Grintzesco, Jean, rue de Saussure, 6.
 Grounauer, Louis, rue de la Plaine, 5.
 Guder, Ernest, quai des Eaux-Vives, 3.
 Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.
 Joukowski, Etienne, rue de Carouge.
 Julliard, Charles, avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Kœnig, Maternité, Genève.
 Kozlowski, Genève.
 Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel.
 Ladame, Paul, Rond-Point-de-Plainpalais, 5.
 Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.
 Lyon, Joseph, Grand-Bureau, 27.
 Mandach (de), rue St-Victor, 6.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
 Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.
 Meumann, Crêts de Champel, 4.
 Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.
 Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.
 Pasmanik, Daniel, rue du Conseil-Général, 10.
 Pasmanik, D., M^{me}, rue du Conseil-Général, 10.
 Radike, Richard, rue de Candolle, 18.
 Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.
 Roehrich, Henri, route de Lyon, 45.
 Rotschy, Arnold, boulevard du Pont-d'Arve, 11.
 Schneegans, Auguste, rue de Carouge, 43.
 Seigneux (de), Raoul, cours des Bastions, 2.
 Steinmann, Emile, chemin Neuf de Saint-Jean, 25.
 Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.
 Stefanowska, Micheline, boulevard de Plainpalais, 26.
 Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
 Vulliéty, Henri, chemin du Colombier, 11.
 Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
 Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Bureau au Bâtiment universitaire :

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

- Concierges : $\left\{ \begin{array}{l} \text{MM}^{\text{mes}} \text{ Vve Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.} \\ \text{Vve Ramaz, Ecole de médecine.} \\ \text{Jaccard, Institut pathologique.} \\ \text{MM. Gallay, Ecole de chimie.} \\ \text{Chapel, Policlinique.} \\ \text{Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.} \end{array} \right.$



COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Le Comité de patronage des étudiants étrangers espère être un jour en mesure de fournir des renseignements et des directions utiles aux Genevois qui vont étudier dans les universités étrangères.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

- MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*.
 VON BOTHE, consul d'Allemagne, *vice-président*.
 Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.
 Edouard REVACLIER, *secrétaire-général*.
 A. HARTMANN, *secrétaire*.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
LEE WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.
D^r HORNEFFER.
W. ROSIER, professeur.
C. FRANÇOIS.
Guillaume FATIO.
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.
H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.
M^{me} DE SPENGLER-GAUTIER.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un Permis de séjour.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Bésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark	Acte d'origine authentique par un Consulat en Suisse.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce	Passeport.
Pay-Bas	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie	Passeport.
Russie	Passeport.
Bulgarie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède et Norvège	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.
Etats-Unis	Passeport.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessus ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes munis de leur livret militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 h. à 6 heures ; en outre, pendant l'hiver, de 8 h. à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La *salle Naville*, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, la *Salle d'armes de la Société d'escrime*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Föl*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.